

# Zoom sur Matignon

15/16/17 NOVEMBRE 2013



**FESTIVAL DE THEATRE**  
RÉSERVATION POUR  
02 96 41 17 20  
WWW.FESTIVAL-POUR-RIRE.COM  
**RIRE MATIGNON**  
CÔTES D'ARMOR



cotesdarmor.fr

Côtes d'Armor  
le théâtre de toutes les cultures



# Inauguration de l'espace des Terre-Neuvas et des travaux en centre bourg



*Une assistance nombreuse*



*Prises de parole*



*Inauguration de l'espace*



*Nos terre-neuvas et les personnalités*



*Vin d'honneur sous le préau*



*Les membres présents du conseil municipal*



Le samedi 5 octobre, nous avons inauguré la fin des travaux, d'assainissement et d'aménagement urbain, en centre ville ainsi que l'espace des Terre-Neuvas en présence de Monsieur Bernard Sous-Préfet, Monsieur Gérard Le Cam Sénateur, Monsieur Claudy Lebreton Président du Conseil Général et de Madame Marie-Reine Tillon Conseillère Générale.

J'ai présenté aux personnalités, ainsi qu'à l'assistance venue nombreuse, les travaux réalisés dont la réflexion a débuté en 2008.

Lors des différentes prises de parole, nos intervenants ont souligné les efforts faits par la commune pour l'assainissement ainsi que la qua-

lité de l'aménagement urbain. Pour rappel, nous avons fluidifié la circulation, régulé la vitesse et amélioré les circulations piétonnes avec une attention particulière pour les déplacements des personnes à mobilité réduite ainsi que déficientes visuelles. Pour notre cadre de vie, nous avons apporté une présence minérale avec le granit pour les bordures de trottoir et le parvis de l'espace des Terre-Neuvas et la création de petits espaces paysagés qui structurent les voies tout en apportant des touches de couleur. Pour la place Gouyon, pas de mobilier urbain, il a été privilégié un marquage des circulations et une présence bocagère. Ainsi les services publics, la salle des fêtes et la bibliothèque sont accessibles aux piétons, et notamment aux enfants. Le parking, maintenant libéré d'objets et d'épaves divers offre un nombre de stationnements non négligeable.

Concernant l'espace des Terre-Neuvas : il a été inauguré par Monsieur le Sous-Préfet accompagné des anciens Terre-Neuvas matignonais.

Les Terre-Neuvas sont ces hommes qui, du XVI<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle, partaient chaque année des côtes européennes pour pêcher la morue sur les grands bancs de Terre-Neuve au large du Canada. Cette pêche a représenté une activité économique importante pour la population du littoral. A Matignon, comme dans d'autres communes bretonnes, les hommes embarquaient plusieurs mois, affrontant des conditions de travail et de vie très difficiles.

Une plaque commémorative a également été inaugurée pour rendre hommage à ces hommes de courage embarqués pour la grande pêche aux risques de leur vie et dont un grand nombre n'est pas revenu.

Je remercie très chaleureusement les Terre-Neuvas présents et particulièrement Madame Fournel, femme de Pierre Fournel également Terre-Neuvas.

La prochaine inauguration sera plus festive : ce sera pour l'ouverture de la nouvelle édition du Festival du Théâtre pour Rire. Cette année encore le programme préparé par l'équipe du festival nous promet des rires à en couper le souffle. Ce sera trois jours de détente où les zygomatiques ne seront pas au repos.

Comme nous le rappelait le Président de Conseil Général, « le Festival du Théâtre pour Rire de Matignon est un événement majeur des Côtes d'Armor ». Alors n'attendez plus, retenez vite votre week-end.

Bon festival à tous.

Roland PETIT,  
Maire de Matignon

Synthèse du conseil municipal - L'intégralité du compte-rendu est consultable en Mairie.

# SEANCE DU JEUDI 1<sup>ER</sup> AOÛT 2013

**Etaient présents :** Monsieur Roland PETIT, maire, madame Véronique GUYOMARD, messieurs Jean-René CARFANTAN, Yves BESNARD, André LEMAITRE, adjoints, mesdames Nathalie COMMAGNAC, Irène FROHARD, Martine MOEUR, conseillères, messieurs Alain BALAN, André BAUDET, Gilles CARFANTAN, Jean-Paul GUEHENNEUC, Gervais LEBOUIC (arrivé à 21h15), Michel SALMON, Michel TROTEL, conseillers.

**Etaient absents excusés :** madame Maryline LE FLOCH (ROUXEL), monsieur Jean-Charles LE BRETON.

## QUESTIONS PRINCIPALES

### APPROBATION DES TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2013/2014.

Les tarifs de la garderie périscolaire et de la cantine ont été étudiés et validés par la commission des affaires scolaires et par la commission des finances qui se sont réunies le 23 juillet 2013.

Monsieur Jean-René CARFANTAN, adjoint aux affaires scolaires et sociales, donne une présentation des tarifs qu'il serait souhaitable de mettre en place pour l'année 2013/2014.

#### 1 - GARDERIE MUNICIPALE

Au vu du compte administratif de la garderie pour l'année scolaire 2012/2013, un déficit de 26.115,47 € apparaît.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE les tarifs applicables pour l'année scolaire

2013/2014 de la façon suivante : (tableau ci-dessous)

#### 2 - RESTAURANT SCOLAIRE

Au vu du compte administratif du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2012/2013, un déficit de 46.926,43 € apparaît. 20.139 repas ayant été servis aux élèves pour l'année scolaire 2012/2013. Le prix de revient d'un repas est de 5,78 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE les tarifs du restaurant scolaire applicables pour l'année scolaire 2013/2014 de la façon suivante :

**Du 3 septembre 2013 au 4 juillet 2014**

**Repas des élèves du primaire (base du forfait trimestriel) (facturation mensuelle)**

Commune : 3,15€

Hors commune : 3,50€

**Repas des élèves de maternelle (facturation mensuelle)**

Commune : 3,15€

Hors commune : 3,50€

**Repas occasionnel des élèves inscrits aux écoles**

Commune : 3,80€

Hors commune : 3,90€

**Repas occasionnel des adultes autorisés par le Maire**

Commune : 4,40 €

Hors commune : 4,50 €

### TARIFS 2013 / LOCATION ESTIVALE DES COURTS DE TENNIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Mu-

nicipal, à l'unanimité, FIXE les tarifs applicables de la façon suivante à compter du 1<sup>er</sup> août 2013 :

**Tennis couvert (du 15 juin au 15 septembre) pour toute personne**

- l'heure : 13.00 €

- forfait semaine (1 heure / jour) : 62.00 €

**Tennis extérieur (du 1<sup>er</sup> août au 15 septembre)**

- Particuliers domiciliés à Matignon (sur présentation d'une pièce d'identité et/ou d'un justificatif de domicile) : gratuit

- Campeurs installés au camping de Matignon : gratuit

- Particuliers non domiciliés à Matignon et non campeurs sur le camping de Matignon :

> l'heure : 7.00 €

> forfait semaine (1 heure / jour) : 35.00 €

### PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL (ANNEE 2012) SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur LEBOUIC conseiller municipal et Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Matignon présente le rapport établi au titre de 2012 à partir des éléments transmis par les services de la Communauté de Communes du Pays de Matignon. Il indique que le service public d'élimination des déchets est excédentaire de 123.763,26 euros. L'excédent de 2011 était de 59.147,91 euros. Cette augmentation de l'excédent s'explique par un supplément de recettes et un coût des prestations extérieures en augmentation malgré une baisse globale des tonnages. Pour 2012, les principales causes sont l'instauration d'un nouveau barème E de soutiens Eco Emballage plus rémunérateur que le précédent et un prix de vente des matériaux révisés par le SMETTRAL plus rémunérateur. De plus la redevance des ordures ménagères payée par les professionnels a doublé par rapport à 2011 (+ 25.409,49 €) grâce à la mise en place de la redevance spéciale au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

| 2013 / 2014                                                         | Commune              |                                                            | Hors commune         |                                                            |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------|
| Tarif horaire (hors mercredi)<br>Toute heure commencée est due      | 1 <sup>er</sup> enf. | 2 <sup>e</sup> enf. et+<br>Réduc. de 16%<br>/ coût horaire | 1 <sup>er</sup> enf. | 2 <sup>e</sup> enf. et+<br>Réduc. de 15%<br>/ coût horaire |
| - 1 <sup>re</sup> heure du matin (7h - 8h)                          | 0,70€                | 0,60€                                                      | 0,80€                | 0,70€                                                      |
| - 2 <sup>e</sup> heure du matin (8h - 9h)                           | 0,70€                | 0,60€                                                      | 0,80€                | 0,70€                                                      |
| - 1 <sup>re</sup> heure du soir (avec le goûter)<br>(16h30 - 17h30) | 1,40€                | 1,20€                                                      | 1,60€                | 1,40€                                                      |
| - 2 <sup>e</sup> heure du soir (17h30 - 18h30)                      | 0,70€                | 0,60€                                                      | 0,80€                | 0,70€                                                      |
| - 3 <sup>e</sup> heure du soir (18h30 - 19h30)                      | 0,70€                | 0,60€                                                      | 0,80€                | 0,70€                                                      |
| Donc coût pour une journée :                                        | 4,20€                | 3,60€                                                      | 4,80€                | 4,20€                                                      |

Monsieur LEBouc présente ensuite les solutions à court et moyen terme: les objectifs sont de limiter les tonnages partant à l'enfouissement et en incinération et de développer le recyclage. Pour répondre à cet objectif la Communauté de Communes a décidé : le développement de la collecte des ordures ménagères en bacs individuels dans les centres bourg, lancer une étude de faisabilité du développement de la collecte du tri sélectif en porte à porte, installer des colonnes enterrées ou semi enterrées pour la collecte des ordures ménagères en complément des bacs individuels afin de limiter les coûts de fonctionnement.

La fréquentation de la déchetterie est en forte augmentation (+ 26000 visites). D'où la décision de mettre en place en 2013 une barrière d'accès avec badges à l'entrée de la déchetterie afin d'en limiter l'accès aux seuls résidents du territoire et fluidifier la fréquentation. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE ses conclusions.

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX**

Monsieur Roland PETIT, Maire, expose à l'assemblée qu'un agent communal a obtenu un avancement de grade à compter du 1er janvier 2013 et que quatre agents communaux ont obtenu un avancement de grade à compter du 1er juillet 2013 à la suite de l'évolution de leur carrière (ancienneté, modification de poste).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE.

#### **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR LES TOILETTES PUBLIQUES ESPACE ST PIERRE / CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES.**

A l'issue des réunions des 24 juillet 2013 et du 1<sup>er</sup> août 2013, après étude des différentes offres et délibération, la commission a émis un avis favorable à l'unanimité pour la réalisation des toilettes avec un bardage bois et pour retenir les entreprises suivantes en raison de leurs références, méthode de travail et du montant de leur rémunération :

- Lot 1 : Gros œuvre : entreprise SARL

CARO et Fils

- Lot 2 : Charpente : entreprise ALNOT
- Lot 3 : Couverture : entreprise Serge Yvon CAMART
- Lot 6 : Plomberie : entreprise SARL BERTHELOT Noël
- Lot 7 : Electricité : entreprise SARAZIN Didier
- Lot 9 : Peinture : entreprise Stéphanie ROUAULT

Monsieur le Maire propose donc, comme en avait décidé la commission compétente, de retenir pour le marché de travaux décomposé en 9 lots les entreprises citées ci-dessus.

Les lot 4 menuiseries, lot 5 Placoplatre-isolation et lot 8 carrelage/faïence ne sont pas encore attribués. Le maître d'œuvre est dans l'attente de complément d'informations de la part des entreprises candidates.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité.

#### **CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE, DES ECOLES PUBLIQUES, DE LA BIBLIOTHEQUE ET DES SERVICES TECHNIQUES AVEC LA SOCIETE MICRO CONTACT / ANNEE 2013-2014.**

Ce contrat de maintenance comprend :

- la maintenance préventive des 9 postes de la mairie.
- la maintenance curative des 24 ordinateurs dans les écoles, de la bibliothèque et au service technique.
- pour les interventions : 4 interventions pour le site de la mairie en maintenance préventive et 10 dépannages avec déplacement sur site pour la maintenance curative.
- pour les dépannages hors contrat une facturation à l'acte et au tarif en vigueur s'appliquera.

Le contrat engage la Commune à verser à la société MICRO CONTACT la somme de 2.013,20 € HT pour l'année. Monsieur le Maire précise que ce montant est le même que pour l'année échue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité.

#### **ACCEPTATION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES / CHENIL SERVICE.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le contrat de prestations de services ci-dessous présentant le caractère de dépense de fonctionnement :

> CHENIL SERVICES / Contrat de capture et de gestion de fourrière animale formule du lundi au samedi inclus (jours et heures ouvrables) / Durée : 1 an à compter du 1er janvier 2013 / Montant actualisable : 1.107,65 € HT par an.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DES RUES DU CENTRE BOURG / APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE PUBLIC LOT 1 VOIRIE.**

Des aléas sont survenus lors de l'exécution des travaux d'aménagement des rues du centre bourg, marché de travaux notifié à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST de Châteaugiron le 2012.

Au vue des travaux effectués, l'estimation des travaux faite lors de la signature du marché public doit être revue. Des travaux non prévus au marché initial ont été commandés à l'entreprise.

#### **Coût des travaux :**

*Plus-value :*

- Réalisation d'une prolongation du plateau vers Place Gouyon :
    - > Couchez d'accrochage : 57,20 €
    - > Fourniture et mise en œuvre GB3 0/14 pour reprofilage : 2.600,00 €
    - > PV pour traitement spécifique (hydrodépouillage) sur chaussée : 2.860,00 €
  - Création de boîte de branchement EU et EP dans espace St pierre : 4.536,00 €
  - Fourniture de tampons de chaussée D400 sur le carrefour Saint-Pierre : 675,00 €
  - Fourniture et pose de plaques de soutènement devant les poteaux bois du garage Peugeot carrefour Saint Pierre pour création du trottoir : 1.351,00 €
  - Purge rue Saint Jean :
    - > Rabotage pour purge (-18 cm) rue Saint Jean : 450,00 €
    - > Fourniture et mise en œuvre GB3 0/14 rue St Jean : 1.442,88 €
- Total plus value HT : 13.972,08 €  
TVA 19.6 % : 2.738,53 €

Total plus value TTC : 16.710,61 €

Ces modifications techniques ont pour conséquence de porter le coût des travaux du marché pour les contrôles des travaux d'aménagement des rues du centre bourg, initialement prévus à la somme de 393.854,30 € H.T. à un montant de 407.826,38 € H.T. soit un surcoût de 13.972,08 € H.T., représentant une augmentation de la masse initiale des travaux de 3.548 %.

Monsieur le Maire présente ensuite un projet d'avenant n°1 dont l'objet est de modifier le marché de service initial confié au titulaire du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'avenant pour un montant de 13.972,08 € HT.

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'UTILISATION MIXTE DU TERRAIN D'HONNEUR PAR LES CLUBS SPORTIFS DE FOOTBALL ET DE RUGBY.**

Il a été décidé de permettre une utilisation mixte du terrain d'honneur entre le football et le rugby par délibérations du 28 juin 2012 et du 26 juillet 2012. Monsieur Jean-René CARFANTAN, 1er adjoint, précise que la nouvelle convention tient compte des demandes issues de la réunion de bilan pour l'utilisation mixte du terrain d'honneur qui a réuni l'USFF et le Racing Club de rugby en mairie. Cette convention a pour but de fixer les conditions d'utilisation du terrain et les contraintes s'imposant à chaque utilisateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité.

## **DOSSIER D'AUTORISATION D'URBANISME N° PC 022 143 13 C0013 / DEMANDE DE PASSAGE EN CDNPS.**

Un projet d'urbanisme au lieudit Saint-Germain de la Mer, a été déposé en mairie. Ce projet se situant dans un espace proche du rivage au sens de la loi littoral, il nécessite une dérogation du Préfet pour pouvoir être accordé.

Ce projet doit obligatoirement recevoir l'accord du Préfet, qui ne pourra se prononcer qu'après l'avis de la Commission

Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. Il est nécessaire que le Conseil Municipal prenne une délibération demandant le passage du projet d'urbanisme en CDNPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité.

## **ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF D'APPUI AUX COLLECTIVITES.**

«Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Après avoir pris connaissance des statuts et des conditions d'adhésion propres à ce futur établissement public, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

- D'APPROUVER les conditions de création d'un tel établissement public, ainsi que ses statuts, adoptés par son Conseil d'administration,
- D'ADHERER à cet établissement public,
- D'APPROUVER le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de soixante-quinze centimes d'Euro par habitant DGF, et d'inscrire cette dépense au Budget, étant entendu que le montant annuel définitif sera fixé par le Conseil d'administration de l'établissement public.

## **LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL / INFORMATION SUR LA PROCEDURE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du planning de la procédure du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

*Où en est-on ? :*

- 31 janvier 2008 : définition du périmètre et constitution du COPIL SCoT
- 12 octobre 2009 : prescription du SCoT et définition des modalités de concertation
- 05 avril 2012 : débat sur les orientations du PADD

- 12 juillet 2013 : arrêt du SCoT à l'unanimité par les membres du comité syndical de Pays.

*En cours :*

- 29 juillet – 29 octobre 2013 : Consultation des Personnes Publiques Associées pour avis sur le SCoT

*A venir :*

- Novembre/décembre 2013 : enquête publique (30 jours)
- Février 2014 : approbation du SCoT par les membres du comité syndical de Pays = 3 ans pour la mise en compatibilité des PLU

## **RENONCIATION A EXERCER LE DROIT COMMUNAL DE PREEMPTION URBAIN.**

Etude notariale LUSTEAU/SANSON-LUSTEAU/TEXIER à Matignon en vue de la vente,

- par madame Chantal RAULT domiciliée la Ville Maloisel à ST ALBAN, d'un bâti avec terrain à usage professionnel d'une superficie de 2000 m², situés « zone artisanale rue du Chemin Vert » ;
- par la SCI CAMELIA dont le siège social est situé 11 Place Gouyon à MATIGNON, d'un immeuble à usage professionnel avec terrain d'une superficie de 905 m², situés « 11 Place Gouyon » ;
- par monsieur et madame Roland ABELARD domiciliés 12 rue de Gallery à MATIGNON, d'un bâti avec terrain à usage habitation d'une superficie de 273 m², situés « rue Paul Sébillot » ;
- par monsieur et madame Edward YORK domiciliés Kampstrasse 82 à HAAN (Allemagne), d'un appartement avec terrain à usage habitation d'une superficie de 2635 m², situés « 6 rue des Promenades ».

Etude notariale JACHEET / JACHEET-RIGAUD à Marly-le-Roi (78) en vue de la vente, par madame Madeleine FORBRAS veuve GRIGRI André demeurant 60 route de Versailles à MARLY LE ROI, et monsieur et madame Jean-Baptiste FORBRAS demeurant Les Chabert à MEAUDRE (38), d'un bâti avec terrain à usage habitation d'une superficie de 938 m², situés « La cour Robert et 13 rue Notre Dame ».



### > Travaux d'amélioration de l'habitat subventionnés

La Communauté de Communes du Pays de Matignon a mis en place, jusqu'à fin 2013, un programme d'amélioration de l'habitat.

Ce programme s'adresse aux propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'économies d'énergies ou d'adaptation de leur logement au handicap et/ou au vieillissement. Il permet à ces propriétaires de bénéficier de financements très intéressants (subventions, prêts...). Les propriétaires bailleurs peuvent également prétendre aux subventions en cas de travaux.

Pour savoir si vous êtes éligible, contactez l'opérateur retenu par la Communauté de Communes pour animer le programme d'amélioration de l'habitat, le PACT H&D 22 : 02 96 62 22 00 ou présentez-vous lors des permanences les 3<sup>e</sup> mardis du mois de 10h à 12h à la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

### > Bâtiment relais pour les entreprises

Un atelier relais, situé dans les anciens établissements TROTEL à Hénanbihen, est disponible à la location pour les entreprises. Le bâtiment a une superficie totale de 900 m<sup>2</sup> au sol et dispose d'une cours extérieure de 1 900 m<sup>2</sup> revêtue d'un enrobé. Contact : Communauté de Communes au 02 96 41 15 11.

### > PROGRAMME DES ESPACES JEUX ET ATELIERS D'ÉVEIL jusqu'à décembre 2013

Les espaces jeux et ateliers d'éveils sont ouverts gratuitement aux assistants maternels, parents ou grands-parents de la Communauté de Communes du Pays de Matignon, accompagnant un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 6 ans. Ils ont lieu une fois par semaine, généralement le mardi entre 9h30 et 11h30.

**Mardi 12 novembre- Atelier musique**

### à 10H ou à 11h SUR INSCRIPTION

Garderie périscolaire à Hénanbihen  
**VENDREDI 22 novembre- Motricité de 9h30 à 11h30**

Maison de la Petite Enfance à Matignon  
**Mardi 26 novembre - Atelier Lecture de 9h30 à 11h30**

Garderie périscolaire à Saint-Pôtan  
**Mardi 3 décembre – Atelier musique à 10H ou à 11h SUR INSCRIPTION**

Salle de la grande abbaye Fréhel  
**Mardi 10 décembre- Atelier de Noël de 9h30 à 11h30**

Garderie périscolaire à Hénanbihen  
**Mardi 17 décembre – Visite du Père Noël à 10H00-SUR INSCRIPTION**

Maison de la Petite Enfance à Matignon

### ATELIER MUSIQUE

Christian de l'école de musique de la Communauté de Communes du Pays de Matignon expliquera en début de séance sa pédagogie, qui est à la fois basée sur l'observation, l'imitation et les sons. Durant cet espace-jeux la communication non verbale est à privilégier ! Les appareils photos sont à utiliser avec modération pour ne pas interférer dans le jeu des enfants.

### ATELIER MOTRICITE

Espace où chacun peut exercer ses mouvements !

### ATELIER LECTURE

Moment de tranquillité à la découverte du livre...

### VISITE DU PERE NOEL et ATELIER DE NOËL

Comme tous les ans, le Père Noël va nous rendre visite un peu avant le 25 décembre ! Attention, pour certains, c'est une joie, pour d'autres, c'est une source d'angoisse ! Et oui, le Père Noël peut faire peur... Pendant l'atelier de Noël, gommettes et peintures à paillettes seront de sortie !

### INFOS DU RPAM...

### RESERVEZ VOS DATES !

### FORUM DES ASSISTANTS MATERNELLES

- Samedi 9 novembre - à la salle de l'embarcadere - PLELAN LE PETIT,
- Samedi 30 novembre - Salle des fêtes de PLOUBEZRE,

- Samedi 14 décembre - Salle de L'Estran à BINIC.

A partir de 8H30, début de la conférence à 9H30 (durée 2h).

Pour faire suite au forum organisé en septembre 2012 à Saint-Brieuc, la Caisse d'Allocations Familiales en partenariat avec les associations d'assistants maternels et les Relais Parents Assistants Maternels, organise des conférences décentralisées sur le thème du JEU pendant 3 ans. Vous pouvez participer gratuitement à la conférence que vous souhaitez.

Cette année, Laurette DETRY, psychologue, viendra échanger avec vous sur la « liberté motrice, activité spontanée et manipulation du bébé ».

Dans quelques jours, les réservations seront possible par internet ou via la rpam. Pensez au covoiturage !

### Le RPAM fête ses 10 ANS !

Avec l'Accueil de Loisirs qui fête ses 15 ans et le multi-accueil ses 5 ans.

Venez partager ce moment avec nous le **SAMEDI 23 NOVEMBRE 2013**

à partir de 9h30 autour d'un petit-déjeuner à la Maison de la Petite Enfance et à partir de 10H15 pour un spectacle.

### REUNION d'ECHANGES à destination des ASSISTANTES MATERNELLES

Le **MARDI 3 DECEMBRE 2013** à 20h00 sur inscription, à la Maison de la Petite Enfance, sur le thème des **ESPACE-JEUX** : pourquoi y venir ? quelle place pour l'adulte ? le rôle des espace-jeux ?...

Ce sera l'occasion aussi de retravailler le règlement intérieur des espace-jeux ensemble. Alors venez nombreux !

**Pour les fiches d'inscriptions, se renseigner auprès de** Pauline Brault Nehlig  
RPAM-Maison de la Petite Enfance - 02 96 41 25 83 - 06 64 34 64 05-  
rpam@ccpaysdematignon.fr  
www.ccpaysdematignon.fr

# Elections 2014 : Matignon passe au mode du scrutin proportionnel de liste

La loi du 17 mai 2013 constitue vraisemblablement la loi électorale la plus importante depuis 1982 pour l'élection des membres des assemblées municipales. Elle abaisse en effet le seuil d'application du **scrutin proportionnel de liste aux communes de plus de 1000 habitants** et permet l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires de la communauté de communes. Cette réforme profonde du mode de scrutin ne doit pas dissimuler d'autres modifications qui sont tout aussi importantes pour ces collectivités.

Parmi les effets de l'abaissement du seuil d'application du scrutin proportionnel de liste, il en est un qui porte sur les modalités d'élections des adjoints des communes comportant 1000 habitants et plus.

En effet, l'une des principales nouveautés pour les candidats se présentant dans les communes comprises entre 1000 et 3500 habitants réside dans l'obligation de constituer une liste comportant autant de candidats que de sièges de conseiller municipal à pourvoir. Surtout, les candidats

devront veiller à constituer ces listes de manière paritaire. L'article L.264 du code électoral prévoit que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, respectant l'exigence affirmée par l'article 1 de la Constitution, selon lequel la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

En outre, à compter de 2014, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints seront élus au scrutin de liste à la majorité absolue, **sans panachage ni vote préférentiel**, et en application du principe constitutionnel d'égal accès, sur chacune des listes l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne pourra être supérieur à un.

Le principe paritaire est donc appliqué à la municipalité, mais dans des conditions différentes de celles prévues pour les listes de candidats aux élections municipales, puisque la loi n'impose pas pour les listes de candidats au poste d'adjoint que celle-ci soit composée alternativement d'un

candidat de chaque sexe, mais que l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne soit pas supérieur à un. La stricte alternance des personnes de sexe différent n'est en conséquence pas obligatoire.

## REVISION DES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Mis à part quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année (avant le 31 décembre) qui précède le scrutin.

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

« Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014. »

## Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement, c'est obligatoire

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire**.

### Pourquoi ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

### Quand ?

Tous les Français ont l'obligation de se

faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

### Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ; il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou exa-

mens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaître cette étape et la faire connaître est important.

**C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.**

# Portes ouvertes de la bibliothèque municipale

Petit rappel historique, la bibliothèque existe depuis 1994, elle se situait à l'époque à la Maison des Associations à la place de l'Office du Tourisme.

Samedi 28 septembre à l'occasion de ses 5 ans dans les nouveaux locaux place Gouyon, la bibliothèque organisait une porte ouverte avec vente d'anciens livres. Elus, personnel communal et bénévoles ont activement participé au bon déroulement de l'évènement, nous avons pu noter une belle affluence pour acquérir des livres à 1€ !

Par ailleurs c'était aussi l'occasion pour certains de visiter, voire de revisiter la bibliothèque et de découvrir un nouvel espace pour les enfants.

Nous sommes satisfaits de la fréquentation qui reste stable voire en légère augmentation à certaines périodes de l'année.

Les animations avec les scolaires sont toujours un temps fort surtout en cette rentrée où, en plus des habituelles classes de maternelle et de primaire nous recevons maintenant les tous petits de la crèche et nous avons établi un partenariat avec le collège depuis la visite en Mars dernier de Mme Brigitte Labbé, auteur des "gouters philo".

Nous rappelons à tous que la bibliothèque fonctionne toute l'année aux horaires d'ouverture.

## Horaires d'ouverture :

Le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00.

**Notre site :** [www.bibliothequematignon.fr](http://www.bibliothequematignon.fr)



*Martine Mizrahi, responsable*



# Fête à Germaine

## Une rencontre intergénérationnelle à la Résidence « Germaine LEDAN »



Le 30 juillet 2013, la Résidence Germaine Ledan a organisé sur ses jardins une grande fête à destination des jeunes enfants de 2 à 12 ans.

De 18h30 à 22h00, tout était prévu pour le plaisir et l'amusement des enfants venus de tous horizons : promenades en calèches, aire de jeux et structures gonflables, ateliers maquillage, tombola, animation musicale.



Sous un temps propice, au soleil ou à l'abri des barnums, parents et enfants ont également pu se restaurer : grillades de saucisses pour agrémenter galettes et barquettes de frites, pâtisseries, buvette, bonbons et sucreries.





La fête fut un succès au-delà des espérances des organisateurs puisque plus de 400 personnes ont arpenté les jardins de la résidence ce soir là.

Au-delà de ce moment de joie et de convivialité, la « Fête à Germaine » était destinée à mieux faire connaître l'établissement, inviter les enfants à s'approprier l'aire de jeux ouverte à eux sans réserve le reste de l'année, et assurer un temps d'animation aux personnes habitant l'EHPAD. Les bénéfices retirés serviront d'ailleurs à monter des projets d'animation sur la Résidence et améliorer les activités des résidents le reste de l'année.



Cette manifestation n'aurait pu se réaliser sans le soutien des services techniques de la Mairie et de l'Amicale du Personnel, et sans l'investissement massif des agents de l'EHPAD qui ont souhaité contribuer à la réussite de la fête.

Compte tenu du succès de la première édition de la « Fête à Germaine », il est probable que l'expérience soit renouvelée l'été prochain, avec vraisemblablement des nouveautés. Rendez-vous est pris...



## 750 randonneurs sur les chemins : très grand succès de la Journée de la randonnée à Matignon

La Journée de la Randonnée en Pays de Dinan, **ce dimanche 13 octobre**, a été un très grand succès. En partenariat avec le Pays touristique de Dinan, qui propose cette journée sur un territoire différent chaque année, l'Office de Tourisme du Pays de Matignon, avec le concours de l'Office de Tourisme Côte d'Emeraude-Val d'Arguenon et d'une équipe d'une trentaine a travaillé sur l'événement pendant plusieurs mois. Une animation que le conseil général a d'ailleurs retenue, vu la qualité de son programme qui proposait une quinzaine de randonnées différentes, comme "coup de cœur" de l'automne. Cette journée était une invitation gratuite à venir goûter à la randonnée sous plusieurs formes : pédestre, vélo, VTT, patrimoine, mais aussi à cheval, en attelage et même en compagnie de quelques ânes ! Elle a permis aux randonneurs de découvrir des chemins situés entre le moulin de la mer et le château du Guildo et aux restaurateurs partenaires d'afficher complet ! Un grand merci à l'équipe de l'office de tourisme, aux associations (Amis du passé en Pays de Matignon, Cyclorandonneurs de la presqu'île castine) et aux conseillers municipaux qui se sont largement investis dans cette organisation.



*L'accueil affiche complet*



*Le café aussi*



*La foule à l'entrée*



*Les chevaux arrivent par groupe*



*Patrimoine au Guildo*



*Du monde dans l'bourg*

# Ainsi va la vie

## Bienvenue à...

- 21 juillet : **Kimaney BERNARD FAURE** dont les parents sont domiciliés La Fontaine Gourien

## Amour et bonheur à...

- 03 août : **Loïc FICHOU** et **Marie-Eve MONNIER** résidant Fort-à-Faire

- 14 septembre : **Sullivan SALADE** et **Gwénaëlle MOEUR** résidant 16 rue de Montbran

## Ils nous ont quittés...

- 14 août : **Joseph HAMON**, 81 ans, domicilié 11 rue Ledan
- 17 août : **Fernande GUINARD** née Mousinet, 93 ans, domiciliée 11 rue Ledan

- 07 septembre : **Thierry HALNA**, 49 ans, domicilié 11 rue du docteur Jobert
- 13 septembre : **Marie BREHINIER** née Toublanc, 76 ans, domiciliée 4 rue de Galléry
- 16 septembre : **Maurice PREMORVAN**, 86 ans, domicilié 31 rue de Penthievre
- 20 septembre : **Hélène OREAC** née Dargorne, 86 ans, domiciliée Saint-Germain

# Urbanisme

|                            |                                  |                                    |          |
|----------------------------|----------------------------------|------------------------------------|----------|
| GROGNEUF Joseph            | Allée des Jardins de Matignon    | Clôture                            | 22/07/13 |
| SORRE Cyril                | 13 Allée des Grandes Pâtures     | Clôture                            | 02/07/13 |
| BOSCHET Jean-Claude        | 4 Allée des Terrasses d'Emeraude | Véranda                            | 05/07/13 |
| BAILBLED Yannick           | 21 Rue de Penthievre             | Clôture                            | 05/07/13 |
| JOUFFE Marcelle            | 5 Rue Ledan                      | Modification de façade             | 05/07/13 |
| RAVAUX Hervé               | Rue de Montbran                  | Maison individuelle                | 11/07/13 |
| BESOMBES Vincent           | 19 Rue des Renardières           | Arrière cuisine                    | 18/07/13 |
| GUILLAUME Louis/PLESSE J-D | 2 Allée des Jardins de Matignon  | Clôture                            | 22/07/13 |
| BOUDET Michel              | Saint-Germain                    | Division parcellaire               | 30/07/13 |
| CHAUVEAU Aurélie           | 8 Rue Paul Sébillot              | Modification de façade (joints)    | 30/07/13 |
| TROUCHARD Philippe         | 5 Lot. Les Grandes Pâtures       | Modification de la hauteur         | 30/07/13 |
| LEBOULANGER Jacky          | 10 Allée des Jardins de Matignon | Maison individuelle                | 31/07/13 |
| LE CORRE Erwan             | Route de Saint-Cast              | Bureaux                            | 01/08/13 |
| BETHOUT Jean-Jacques       | 3 rue de la Chabossaye           | Démolition + reconstruction annexe | 01/08/13 |
| BLANCHECOTTE Andrée        | 8 rue de l'Egven l'Hôpital       | Clôture avec portail               | 21/08/13 |
| LEGUY Michel               | Gouret                           | Ravalement de façade               | 02/09/13 |
| GRELET Christian           | 21 Rue de Groseil                | Préau                              | 03/09/13 |
| GUYOMARD Claire            | 4 Place de la Ville Réhen        | Bardage pignons                    | 03/09/13 |
| LAFRANCHE Jean-Luc         | Le Pré Chauvin                   | Clôture                            | 06/09/13 |
| MOUTON Alain               | 35 Rue de Groseil                | Pose de vélux + bardage pignon     | 23/09/13 |

# Resto du Cœur

La campagne d'hiver 2013-2014 des RESTAURANTS DU COEUR commencera fin novembre partout en France.

Pour le centre de MATIGNON, elle débutera le jeudi 28 novembre, ZA du chemin vert à Matignon.

Elle se poursuivra pour les personnes bénéficiaires :

- **qui résident dans les communes de Plancoët, Erquy et Saint Cast-Le-Guildo, chaque jeudi de 9 heures 15 à 11 heures 15 ;**
- **qui résident dans toutes les autres communes chaque jeudi de 14 heures à 16 heures 15.**

Au centre des Restos, des inscriptions préalables à l'ouverture seront assurées :  
- le mercredi 13 novembre de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures

à 17 heures ;

- le jeudi 14 novembre de 9 heures à 11 heures 30.

Les bénéficiaires voudront bien profiter de ces 3 demi-journées pour s'inscrire de préférence à ces dates.

En effet, l'afflux lors de la première distribution étant massif, cela risque de retarder les dossiers et la dotation alimentaire. Les éventuels demandeurs devront obligatoirement se munir des justificatifs nécessaires à l'évaluation de leur situation.

Il est bien entendu que les personnes bénéficiaires qui ne se seraient pas présentées lors de ces deux journées, ne pourront recevoir le jour de la première distribution qu'un simple colis de dé-

pannage ne correspondant pas à une dotation normale.

Nous précisons, en outre, que nous acceptons les dons de toutes natures, qu'il est possible de déposer le mercredi de 14 heures à 16 heures et le jeudi de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures (horaires de décembre à mars).

## Contacts :

Centre du Resto du Cœur ZA du chemin vert 225500 MATIGNON

Tél. : 02 96 80 52 91

Si non, nous pouvons être contactés par mail :

> Daniel THERY :  
danthery2002@yahoo.fr

> Christiane Le GOFF :  
legoff.jeanclaudio@orange.fr

## Châteaux et manoirs

# Le manoir de La Roncière en Matignon



La reconstruction du manoir après la guerre



La tour-fuite avant 1944



La tour-fuite de nos jours



Le colombier de la Roncière



Le manoir au début du XX<sup>e</sup> siècle (totalement détruit au départ des troupes allemandes)



Une fenêtre de la tour-fuite

## L'origine et l'alliance avec les Gouyon de Matignon

Le domaine de La Roncière (ou autrefois Ronxière) est une ancienne seigneurie en Matignon qui remonte au Moyen Âge.

On sait que le deuxième fils d'Étienne I<sup>er</sup> Gouyon et de Luce de Matignon se mariait, en secondes noces, vers 1250 à Luce de La Ronxière.

## Les propriétaires successifs

Au XVI<sup>e</sup> siècle, La Roncière appartenait à la famille des Cognets. Un document de 1634 indique que Jean des Cognets, seigneur de La Roncière, possédait le privilège de faire figurer ses armoiries dans la vitre principale de l'église de Saint-Germain-de-la-Mer, comme les Gouyon de Matignon.

Plus tard, la propriété fut acquise par la famille Vittu de Kersaint. Vers 1750, un Vittu de Kersaint fut le fermier général de la seigneurie de Matignon.

Les Vittu de Kersaint prirent alors le nom de Vittu-Ronxière. Par alliances ou successions, le domaine passa, vers 1799, aux Vittu de Keraoul, leurs cousins, puis en 1897, à la famille Ernault de Moulins et actuellement à la famille de Pluvié.

## Les différents manoirs

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, un manoir fut construit<sup>1</sup>, sans doute à l'emplacement d'un autre plus ancien dont seule la tour-fuie, qui a servi de pigeonnier, fut conservée. Le bâtiment qui avait huit fenêtres en façade, comportait deux étages dont un mansardé.

Fin XIX<sup>e</sup> ou tout début du XX<sup>e</sup> siècle un pavillon fut ajouté à son extrémité gauche par Alphonse Ernault de Moulins. En 1905, la famille de Moulins fit édifier le calvaire qui est toujours situé à l'entrée de l'allée menant à La Roncière. Le colombier-poulailler, à l'originale forme carrée, construit sur le domaine, date de 1908. On peut l'apercevoir depuis la route qui va de Matignon au Guildo.

## Au XX<sup>e</sup> siècle

Durant la Seconde Guerre mondiale, le manoir fut réquisitionné par les troupes allemandes d'occupation, obligeant ses habitants à quitter les lieux.

En 1944, les Allemands, battant en retraite, mirent le feu au manoir qui fut entièrement détruit par l'explosion des munitions qu'il contenait.

Seul le pavillon fut reconstruit après la guerre. L'ancien fronton de la porte principale du manoir disparu a été réinstallé au-dessus de la porte d'entrée du nouvel édifice.

De l'ancien manoir, il ne subsiste qu'une partie de la tour-fuie. Le lierre qui la recouvrait ayant été dégagé, on peut voir des petites fenêtres avec des appuis et linteaux sculptés très anciens.

<sup>1</sup> Sans doute en 1797, comme l'indique une pierre sculptée réemployée.

Association Les Amis du Passé en Pays de Matignon

Les prochaines expositions de l'association Les Amis du Passé en Pays de Matignon porteront sur deux thèmes distincts pour lesquels nous recherchons des objets et témoignages, comme les autres années.

- la guerre de 14-18 puisque 2014 sera le centième anniversaire de la déclaration de guerre ;
- les outils, recettes et savoir-faire du temps passé.

Si vous souhaitez participer à ces expositions en prêtant des objets, documents ou par des témoignages, vous pouvez contacter des membres de l'association que vous connaissez ou téléphoner au 02 96 41 14 27.

Merci d'avance.

## La rentrée des écoles :

### Ecole publique élémentaire « Albert Jacquard »

Pour la nouvelle année scolaire, l'école publique Albert-Jacquard accueille 88 élèves du CP au CM2.

L'équipe enseignante est composée de Dominique Derenne, CP ; Karine Chatellet, CE1/CE2 ; Isabelle Camard-Fustec, CM1 et Christian Lancelot, directeur de l'établissement, CM2.

L'année scolaire sera riche en projets : le fil conducteur sera « Pirates ou Corsaires » avec la continuité du thème Moyen-Age sur les sites de notre région sans oublier le Festival du Théâtre pour Rire, l'école et le cinéma, chant choral et théâtre, journée « Découverte du milieu maritime », rencontres sportives, voile, piscine ...

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter Monsieur Lancelot au 02 96 41 27 93 ou par mail : [ecole.1007A@ac-rennes.fr](mailto:ecole.1007A@ac-rennes.fr)



### Ecole maternelle publique



La rentrée s'est bien passée. Trente élèves sont inscrits, l'équipe qui les encadre est toujours la même : Dominique Durand, ATSEM, Isabelle Popowicz, enseignante et Irène Prigent qui entretient les locaux.

Au programme de l'année : rencontre avec Orianne Lallemand, auteur de littérature de jeunesse, spectacles, animations à la bibliothèque municipale, participation à « école et cinéma », projet musique avec la Communauté de Communes du Pays de Mâtignon et rencontres sportives .

Pour commencer l'année, nous avons eu la surprise de recevoir un prix pour le fleurissement de notre jardin : rhu-barbe, fraisiers et plantes aromatiques raviront les palais et les narines des petits et des grands...

Pour toute information, contactez Mme Popowicz au 02 96 41 14 17.

### Ecole Saint Joseph

Tous les élèves de l'école Saint Joseph ont fait leur rentrée des classes autour de leurs trois maîtresses : Sylvie LERAY en maternelle, Stéphanie PAU en CP CE1 et Isabelle PER-RIER en CE2, CM1 et CM2, qui assure aussi la direction de l'établissement.

Cette année, le projet d'école est axé autour de l'expression orale et écrite. Parmi les thèmes abordés, il y aura les pirates, le cirque et l'Europe. Les élèves bénéficieront d'une initiation à l'informatique et à l'anglais dès la maternelle. Plusieurs intervenants viendront ponctuer l'année ainsi que quelques sorties pédagogiques et sportives.

Blog de l'école <http://ecolesaintjosephmatignon.wordpress.com/> Téléphone : 02 96 41 03 10





## Agenda

• **Dimanche 24 novembre 2013, de 9h à 18h, 1<sup>er</sup> marché de Noël** organisé par l'Association des Parents d'Elèves des écoles publiques (voir affiche)

• **Cours de yoga** : les cours ont lieu le mardi à 14h00, 15h30, 17h00, 18h30 et 20h00 ainsi que le mercredi à 19h00 et 20h30 dans la salle D au 2<sup>e</sup> étage de la Maison des Associations. Ces cours sont dispensés par Christelle et Brigitte, professeurs diplômés issus de l'Université Occidentale de Yoga. Chaque séance comprend une phase d'échauffement et des phases de relaxation et de méditation favorisant l'apprentissage du contrôle mental permettant ainsi de mieux gérer pensées et émotions ainsi que des postures et exercices respiratoires. Pour tous renseignements, s'adresser au 02.96.41.07.59.

• **Cours de Tai Chi** : L'association de tai chi taoïste vous informe de l'ouverture d'une nouvelle session pour les débutants. La pratique des arts internes de tai chi taoïste permet d'améliorer votre santé physique et mentale, aide à mieux gérer stress et émotions et peut vous apporter le bien-être intérieur. Les cours se déroulent dans une ambiance conviviale, non compétitive et sont animés par des instructeurs bénévoles. L'association de tai chi taoïste est une association sans but lucratif.

Renseignez-vous au 02 96 41 20 90 ou sur [www.taoiste.fr](http://www.taoiste.fr)

- **Dimanche 1<sup>er</sup> décembre, Loto** à la salle des fêtes organisé par le Club de l'Amitié
- **Dimanche 8 décembre, Braderie de Noël** à la salle des fêtes, organisée par l'Association des Parents d'Elèves de l'école Saint-Joseph
- **Dimanche 15 décembre, Marché de Noël** à la salle des fêtes organisé par l'Association des Parents des Enfants des Quatre Vaulx
- **Samedi 21 décembre, Cyclo-cross** sur le site « Le Vallon aux Merlettes » organisé par le Comité d'Organisation des Courses Matignonaises (COCM).

**Information « Marché »** : Les marchés des mercredis 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier seront avancés respectivement **les mardis 24 décembre et 31 décembre** sur l'avenue Narcisse Chambrin.

## Chèque sport 2013/2014 : pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux

jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer son chèque et de le présenter à son club au moment de son inscription.

Toutes les infos sur [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes)

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (sauf le vendredi à 16h30)

Tél. 02 96 41 24 40 – Site : [www.mairie-matignon.fr](http://www.mairie-matignon.fr)

Le prochain bulletin sera distribué fin décembre 2013; nous vous remercions de nous faire part de vos articles, annonces et photos avant le 30 novembre 2013 par mail à l'adresse [jocelyne.gicquel.matignon@wanadoo.fr](mailto:jocelyne.gicquel.matignon@wanadoo.fr) ou sur papier libre directement à la Mairie.

# Festival de Théâtre pour Rire de Matignon

## 15, 16 et 17 novembre 2013

### EXPOSITION GRATUITE à la salle des fêtes

Réalisée par les écoliers du Pays de Matignon sur le thème PIRATES ET CORSAIRES.

Le samedi et le dimanche de 14 heures à 18 heures.

### LE FESTIVAL DES MOMES à la salle omnisports

Des spectacles exclusivement réservés aux élèves du Pays de Matignon, en remerciement pour leurs travaux réalisés dans le cadre de l'exposition. Ces spectacles sont offerts grâce à la participation financière de la Communauté de Communes.

### DES ANIMATIONS GRATUITES au cabaret du chien qui rit

Sous les Halles, le samedi et le dimanche après-midi :

« Little Big Men » par la Compagnie STERENN, spectacle de marionnettes italiennes plein d'énergie et d'humour.

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### C'est quand ? C'est où ?

**Vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 novembre 2013 à Matignon,**

- > Pour les spectacles : dans la salle omnisports spécialement aménagée et chauffée ;
- > Pour les animations et le cabaret : sous les halles centrales ;
- > Pour l'exposition : à la salle des fêtes.

#### Comment se renseigner et réserver ?

**A partir du lundi 4 novembre, les**

#### **réservations sont possibles :**

- > Par téléphone, de 10 h à 21 h, au 02 96 41 17 20 et au 02 96 41 12 53
- > Sur place, à l'office de tourisme
- > Par internet, [www.festival-pour-rire.com](http://www.festival-pour-rire.com)

**A partir du lundi 11 novembre, la billetterie du Festival sera ouverte à la maison des associations.**

*Rappel : il est IMPERATIF de venir retirer les billets réservés à la billetterie en centre ville et non pas à l'entrée de la salle de spectacles. Ceci au moins 30 mn avant le début du spectacle*

#### Et pour manger ?

Des tickets-repas festival sont prévus. Les menus imaginés par nos partenaires restaurateurs sont disponibles à la billetterie.

#### Et pour dormir ?

Gîtes et chambres d'hôtes peuvent accueillir les festivaliers.

Renseignements sur place ou à l'Office de Tourisme au 02 96 41 12 53

#### Et les enfants ? On en fait quoi ?

Une **garderie gratuite** est assurée pendant les spectacles pour les enfants âgés d'au moins 18 mois **SAUF** le samedi 23 heures et le dimanche 21 heures. **MAIS** il est **indispensable de réserver** la place de garderie à la billetterie du festival et de communiquer un n° de portable.

#### PRIX DES PLACES

POUR 1 SPECTACLE :

Adulte : 13 €

Enfant de moins de 12 ans : 6€50

PASS JOURNEE POUR 3 SPECTACLES : 36 €

PASSEPORT POUR LES 7 SPECTACLES : 75 €

#### **Le Festival est réalisé grâce**

au concours du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Général des Côtes d'Armor, de la Communauté de Communes du Pays de Matignon, de la Commune de Matignon, de la Commune de Saint Cast-le-Guildo.

Au partenariat de Ouest-France, Le Petit Bleu, France Bleu Armorique, Armor Web, l'Agence Guy Hoquet de Matignon, la Cidrerie de la Ferme des Landes, la Brasserie des Diaouligs, le Crédit Agricole, la SAUR, le Super U de Matignon, le Salon de coiffure Balné Hair et mini vagues, les Ets Bonenfant.

Un grand merci à l'Office de tourisme du Pays de Matignon, aux services techniques municipaux de Matignon et de Saint Cast-le-Guildo pour leur collaboration efficace ainsi qu'à SPECTACULAIRES pour la régie son et lumière, sans oublier nos nombreux partenaires commerçants et artisans ainsi que tous nos bénévoles.

**Notre site internet [www.festival-pour-rire.com](http://www.festival-pour-rire.com) est réalisé gracieusement par la société ARMOR WEB de Matignon.**

15/16/17 NOVEMBRE 2013



**FESTIVAL DE THEATRE**  
**RIRE** MONTIGNON  
 CÔTES D'ARMOR

RÉSERVATION POUR  
 02 96 41 17 20  
 WWW.FESTIVAL-POUR-RIRE.COM



côtesdarmorle  
 Côtes d'Armor  
 le théâtre de toutes les cultures



Bonjour à tous et à toutes,

Lors de l'inauguration de l'espace des Terre-Neuvas, le président du Conseil Général des Côtes d'Armor, Mr Claudy Lebreton, a rappelé que Matignon était le cadre de l'une des animations culturelles majeures du département, en l'occurrence notre Festival de Théâtre pour Rire... Inutile de vous dire que nous ne sommes pas peu fiers de ce compliment, et je souhaite y associer tous ceux qui, de près ou de loin, nous donnent la main pour mener à bien cette animation. Je pense bien sûr aux membres de l'association, à tous les bénévoles concernés, mais aussi à tous nos sponsors privés qui, d'année en année nous soutiennent sans faille ! Il faut savoir que les fonds récoltés nous permettent entre autres de financer toutes les animations gratuites qui ont lieu sous les Halles, autorisant ainsi un maximum de personnes à profiter du festival.

Cette année, vous aurez l'occasion parmi les différents spectacles, de voir Popeck dans son spectacle intitulé « C'est la dernière fois », une occasion pour ceux qui le connaissent de rendre hommage à cet artiste qui nous fait rire depuis plus de 40 ans, et aux plus jeunes de le découvrir !

Bon festival à tous et à toutes.

Eric Durand, Président du festival.

*LES SPECTACLES, à la salle omnisports*

**Vendredi 15 novembre**

**À 21 HEURES, tout public**

**Opus 3 par le BARBER SHOP QUARTET**

Derrière ce nom aux consonances américaines se dissimule un groupe vocal jubilatoire.

La qualité des voix, l'humour, jamais vulgaire, la précision scénique en font un spectacle plein de fantaisie et de dérision.

C'est une fête pour les oreilles, un concentré d'émotions, un éblouissement !

**Au cabaret, le soir : LES CHEDDAR COSTARD, funk, pop, hip-hop**



## Samedi 16 novembre

À 17 heures, tout public

### Tout est bon dans le Cosson par Arnaud COSSON

Dans son spectacle Arnaud Cosson met en scène les attitudes excessives et les comportements tourmentés de personnages plus vrais que nature.

Il nous entraîne dans un univers peuplé d'antihéros aussi barrés qu'irrésistibles.

Un talent qui ne vous laissera pas indifférent car, c'est bien vrai, « tout est bon dans le Cosson ! »



À 20 heures 30, tout public

### La Couturière par Gardi HUTTER

Gardi Hutter nous livre une tranche de rire sous la valse endiablée de ses mannequins virevoltants. Son univers est coloré, énergique mais aussi émouvant. Tout se règle à grands coups de ciseaux et d'humour. Finalement, c'est de la Très Haute Couture !



À 23 heures,

### L'Oliver St John Gogerty par LES CHICHE CAPON

Quatuor de clowns modernes et farfelus, les Chiche Capon présentent leur vision burlesque de l'histoire de l'humanité. Ils enchainent cascades et castagne, se fourrent dans des situations inextricables. L'essentiel pour ces loufoques est de s'amuser et de nous défouler. Ces drôles de gus poilus sont... poilants !

Ça ne se raconte pas, ça se vit !

*Au cabaret, le soir : THE DOG FLEAS, reprises rock, pop*



## Dimanche 17 novembre

À 14 heures 30, tout public

### Afrika ! par Eric BOUVRON

Entrée fracassante : il y a de la brousse dans l'air ! Eric Bouvron nous emmène tam-tam battant à la découverte du pays où il a grandi. Des oiseaux déjantés, un singe hurleur, le médecin sorcier, le sangouma...

Poétique, joyeux, plein d'imagination et d'énergie, ce spectacle pétillant nous ouvre une fenêtre inattendue sur l'Afrique du Sud.



À 17 heures, tout public

### C'est la dernière fois par POPECK

Personnage populaire non populiste et devenu incontournable, Popeck, définitivement ronchon, promène sa silhouette à la Chaplin. Les années n'ont en rien entamé son envie de râler et de pester... pour nous ! « Que Dieu soit loué... mais... à des prix raisonnables ! » se plaît à dire ce poète qui aime rire mais n'aime pas qu'on se moque ! L'occasion de redécouvrir le meilleur du meilleur du meilleur...



À 21 heures,

### Les 2 « G », artistes de music-hall

Georges et Gaëtan, dits les 2 « G », présentent, avec leurs musiciens, le concert de leurs adieux. Ils vont balayer tout leur répertoire au travers des chansons et des numéros qui les ont rendus célèbres. Taquineries, provocations et noms d'oiseaux émaillent les relations entre les deux duettistes autrefois amants. Un tour de chant excentrique et pas du tout correct !

*Au cabaret, le soir : HOP HOP HOP CREW, musique tzigane*

